



Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'assainissement

SYNTHESE

Exercice 2018



Le contrat de délégation de service public de l'assainissement de Nouméa

En 2009, la Ville de Nouméa a confié la gestion de son service de l'assainissement à la société **Calédonienne des Eaux (CDE)**, filiale du groupe SUEZ via un **contrat de délégation de service public** accordé pour **20 ans**.

Synthèse de l'année 2018 sur le service de Nouméa

- ➔ En 2018, le service assainissement de Nouméa comptait **34 514 abonnés**, en hausse de +1% par rapport à 2017. Cela représente 97% des abonnés eau potable
- ➔ Le **volume assujetti** sur le territoire de la commune a été de **8 004 262 m³** (ramené sur 365 jours), en baisse de 3%.
- ➔ Le **volume assujetti moyen par abonné** a diminué de -4% pour s'établir à **232 m³ par abonné par an**.
- ➔ Le **taux de conformité des rejets des stations d'épuration communales** a atteint à **99%**.
- ➔ Le tarif payé par les usagers pour l'assainissement a augmenté de **+1,7 %** sur la facture type de 120 m³ (30 m³ par trimestre) pour atteindre **30 125 XPF** (soit **251 XPF / m³**) en incluant la taxe générale sur la consommation (TGC).
- ➔ Le coût global du service pour les usagers (hors travaux de branchements) en 2018 s'est élevé à **1,914 Milliards XPF** (en incluant les redevances de la Ville et du délégataire)
- ➔ Les nouvelles installations, ouvrages et équipements (y compris les nouveaux branchements) mis en place sur le service dans le cadre du renouvellement ou de l'extension du patrimoine ont représenté un montant total de **778,5 M XPF** en 2018.

Bilan des perspectives 2017

- ➔ La part de la **charge polluante** globale estimée traitée sur les stations d'épuration communales est passée de **46% à 48%** en 2018.
- ➔ Le **tableau de bord mensuel de suivi des déversements dans le milieu naturel**, mis en place en 2017, a été suivi en 2018.
- ➔ **99%** des boues de Nouméa ont été valorisés pour leur potentiel en fertilisation agricole soit en épandage direct, soit en compostage mais il n'existe toujours pas de réglementation calédonienne encadrant cette valorisation.

Les indicateurs de performances du service pour l'année 2017

La qualité du service rendu à l'utilisateur est mesurée à travers 6 indicateurs de performance. De manière générale, ces indicateurs indiquent une performance qualifiée de moyenne à bonne :

- ➔ Un indice de connaissance des rejets au milieu naturel de 40 points sur 120 points qui n'a pas évolué depuis 2014 😞
- ➔ Un taux de conformité de la performance des ouvrages d'épuration qui est de 99% en 2018 😊
- ➔ Un taux de boues évacuées selon une filière conforme à 100% depuis 2014 😊
- ➔ Un indice de connaissance et gestion patrimoniale des réseaux qui est toujours de 90 points sur 120 points fixés 😊
- ➔ Un taux de renouvellement moyen annuel des réseaux de 0,58% en 2018, en hausse de 0,27% par rapport à 2017 😊
- ➔ Un nombre de réclamations enregistrées par le délégataire (Eau + Assainissement) de 237 contre 275 en 2017 qui n'intègre pas les demandes reçues en direct par la Ville (Allo Mairie).



Le suivi des déversements dans le milieu naturel

L'indice de connaissance des points de rejets dans le milieu naturel est mauvais et a été évalué à **40 points** sur 120.

En 2018, **29 incidents** ont été identifiés et rapportés par le délégataire au service de contrôle de la Ville de Nouméa. Parmi eux, seul **1 déversement d'effluent brut dans le milieu naturel de plus de 12 heures** a été recensé au niveau du poste de relèvement Chateaubriand. Pour arriver à ce résultat, la Ville a déployé ses équipes pour améliorer sa connaissance des points les plus sensibles du réseau notamment au niveau de la Baie de Citrons et de l'Anse Vata. Une intensification de la surveillance des déversements a également été demandée au délégataire ainsi qu'une optimisation des procédures de gestion des déversoirs d'orage associée à un renforcement des opérations préventives.

Le traitement des eaux usées

Bilan quantitatif de l'activité des stations d'épuration

En 2018, le volume mesuré en entrée des stations d'épuration a augmenté de 10% pour atteindre **4 824 464 m³**. Ceci est à rapprocher des travaux sur réseaux, des différents raccordements ainsi qu'à une augmentation de la pluviométrie (1 099 mm en 2018). Les stations d'épuration Baie Sainte Marie, James Cook et Rivière Salée ont augmenté leur activité (respectivement +10%, +26% et +31%).

En dehors de la station de James Cook, Rivière Salée et Tindu-Kaméré, toutes les installations disposent encore d'une marge de manœuvre pour pouvoir recevoir et traiter des effluents supplémentaires.

La gestion des sous-produits

En 2018, la production de boues de l'ensemble des stations a atteint **926 tonnes de matière sèche** en hausse de **+4%** par rapport à 2017. **60%** des boues ont été utilisées en **épandage agricole**, **39%** ont été traitées sur la plate-forme de **co-compostage** de Nakutakoin et **1%** a été évacuées vers une installation de **séchage solaire** (ESS).

Le raccordement des usagers aux stations d'épuration

En 2018, sur la base de la quantité de boues produites, on peut estimer à **48% la part de la pollution potentielle traitée sur les stations communales de Nouméa**. Le reste de la pollution collectée est traitée ou prétraitée sur les dispositifs autonomes privés sous la responsabilité des usagers.

Les travaux réalisés

Les travaux réalisés en 2018 par le délégataire ont représenté un montant total de **287 149 554 XPF** (Equipements divers, branchements assainissement, PR Milliard et branchements neufs).

Les travaux réalisés en 2018 par la Ville ont représenté un montant total de **491 343 845 XPF** (La mise en place et le remplacement de réseaux d'assainissement, le raccordement sur les réseaux et diverses études).

La tarification

Le tarif comprend un abonnement et un prix au m³. La facturation est faite 4 fois par an.

En 2018, la part délégataire a évolué pour atteindre au 4^{ème} trimestre **4612 XPF/an/abonné** et **132,66 XPF/m³**.

La part communale a été fixée à **32,70 XPF/m³**, en augmentation par rapport à 2017 où elle s'établissait à 31,40 XPF/ m³.

Le montant de la facture d'Assainissement pour un **volume type de 120 m³ (4 trimestres de 30 m³)** s'est établi à **30 125 XPF** soit **2519 XPF par m³** en hausse de **+1,7%** par rapport à 2017.

Le prix de la facture d'Assainissement pour le volume assujetti moyen par abonné (qui a diminué à **232 m³** en 2018) s'est établi à **53 892 XPF** en baisse de **-2%** par rapport à 2017.



Etat des impayés

En 2018, le **taux d'impayés** relevé sur les services Eau potable et Assainissement a augmenté pour passer de 1,58% en 2017 à **1,94%** avec :

- Un montant des impayés supérieurs à 12 mois de 70 240 000 XPF,
 - Un montant des créances irrécouvrables de 5 038 000 XPF,
 - Un montant des dégrèvements pour fuite de 4 016 515 XPF.
-

L'équilibre du contrat de délégation de service public

En 2018, les **charges du délégataire** (hors frais de contrôle) se sont élevées à **1 283,6 MXPF**. Elles sont en baisse de 3,3 % par rapport à 2017 avec notamment une diminution des charges d'achat et consommation de stock et de produits de traitement.

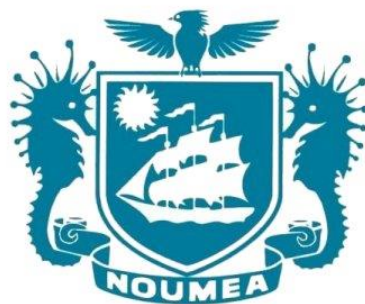
En 2018, les **recettes du délégataire** (hors frais de contrôle) se sont élevées à **1 673,7 MXPF** en baisse de -2,1% par rapport à 2017.

Ces recettes ont permis au délégataire de dégager un **résultat avant impôts** de **448,0 MXPF** en 2018 soit **27%** de son chiffre d'affaires.

Les perspectives

Les objectifs poursuivis sur le service d'assainissement de 2017 sont toujours d'actualité :

- **Poursuite du raccordement des usagers au réseau de collecte séparatif.**
- **Poursuite de la surveillance des rejets dans le milieu naturel et déploiement de mesures permettant de les limiter au maximum.**
- **Pérennisation des filières de valorisation agricole mises en place pour l'évacuation des boues issues des ouvrages d'épuration.**



VILLE DE NOUMEA

SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

Rapport sur le Prix et la Qualité du Service

Exercice 2018

... à destination des usagers...

... pour plus de transparence...

... élaboré par la collectivité responsable de l'organisation du service...

... pour mieux évaluer la qualité et le prix du service à l'utilisateur.





Les engagements du service public d'assainissement

Les objectifs de l'assainissement sont de collecter les eaux usées et de les traiter avant leur rejet dans le milieu afin de préserver les usagers des nuisances et problèmes sanitaires tout en évitant de polluer les milieux récepteurs.

L'assainissement est de la compétence de la commune, qui peut choisir de la déléguer à un opérateur privé spécialisé, sous son contrôle, dans le respect des principes du service public :

- **Egalité de traitement des usagers**
- **Continuité du service public**
- **Adaptabilité du service public**

Synthèse de l'année 2018 sur le service de Nouméa

- En 2018, le service assainissement de Nouméa comptait **34 514 abonnés**, en hausse de +1,0%. Cela représente 97% des abonnés eau potable.
- Le **volume assujetti** sur le territoire de la commune a été de **8 004 262 m³** (ramené sur 365 jours), en baisse de -3%.
- Le **volume assujetti moyen par abonné** a diminué de -4% pour s'établir à **232 m³ par abonné par an**.
- Le **taux de conformité des rejets des stations d'épuration communales** a atteint **99%**.
- Le tarif payé par les usagers pour l'assainissement a augmenté de 1,7 % sur la facture type de 120 m³ (30 m³ par trimestre) pour atteindre **30 125 XPF** (soit **251 XPF / m³**) en incluant la taxe générale sur la consommation (TGC).
- Le coût global du service pour les usagers (hors travaux de branchements) en 2018 s'est élevé à **1,914 Milliards XPF** (en incluant les redevances de la Ville et du délégataire)
- Les nouvelles installations, ouvrages et équipements (y compris les nouveaux branchements) mis en place sur le service dans le cadre du renouvellement ou de l'extension du patrimoine ont représenté un montant total de **778,5 M XPF** en 2018.



Avancement par rapport à 2017

- La part de la charge polluante globale estimée traitée sur les stations d'épuration communales est passée de 46% à 48% en 2018.
- 99% des boues de Nouméa ont été valorisés pour leur potentiel en fertilisation agricole soit en épandage direct, soit en compostage mais il n'existe toujours pas de réglementation calédonienne encadrant cette valorisation.

Les perspectives pour les futurs exercices

Les objectifs poursuivis sur le service d'assainissement de 2017 sont toujours d'actualité :

- Poursuite du raccordement des usagers au réseau de collecte séparatif.
- Poursuite de la surveillance des rejets dans le milieu naturel et déploiement de mesures permettant de les limiter au maximum.
- Pérennisation des filières de valorisation agricole mises en place pour l'évacuation des boues issues des ouvrages d'épuration.



Les indicateurs de performances du service pour l'année 2018

Qualité du service rendu à l'utilisateur

	2016	2017	2018	
Taux de débordement des effluents chez l'utilisateur	0	0	0	😊
Indice de connaissance des rejets au milieu naturel	33%	33%	33%	😞
Taux de conformité de la performance des ouvrages d'épuration	97%	99%	99%	😊
Taux de boues évacuées selon une filière conforme	100%	100%	100%	😊
Indice de connaissance et gestion patrimoniale des réseaux sur 120 pts	75%	75%	75%	😐
Taux de renouvellement annuel des réseaux	0,22%	0,31%	0,58%	😊



SOMMAIRE

1. Les usagers du service public de l’assainissement de Nouméa	1
Les abonnés du service et le volume assujetti	1
2. Les installations du service public d’assainissement	2
Les ouvrages de collecte des eaux usées	2
Les ouvrages de traitement des eaux usées	3
3. La gestion du service public de l’assainissement	4
Le contrat de délégation de service public de l’assainissement de Nouméa	4
Les moyens du délégataire et de la Ville de Nouméa	6
Les moyens humains	6
Les moyens matériels	6
4. L’activité du service de l’assainissement en 2018	7
La collecte des eaux usées	7
La surveillance des rejets domestiques et non-domestiques dans le réseau de collecte	7
Les interventions préventives et curatives sur le réseau de collecte	7
Le suivi des déversements dans le milieu naturel	8
Les indicateurs clientèle	8
Le traitement des eaux usées	9
Bilan quantitatif de l’activité des stations d’épuration	9
Qualité des rejets des stations d’épuration	10
La gestion des sous-produits	11
Le raccordement des usagers aux stations d’épuration	13
Les travaux réalisés	14
Opérations réalisées par le délégataire du service de l’assainissement	14
Opérations réalisées par la Ville de Nouméa	14
5. Les aspects financiers du service public d’assainissement	15
Les comptes du délégataire du service public d’assainissement	15
Détail des charges et recettes du délégataire en 2018	15
Équilibre global du contrat de délégation du service public Assainissement	16
Solde des comptes financiers relatifs aux engagements contractuels du délégataire	16
Les pénalités appliquées au délégataire	16
Le Budget annexe Assainissement de la Ville de Nouméa	17



La facturation de la redevance	18
Principes de la redevance	18
Facture Assainissement des usagers	19
Facture 120 m ³ globale Eau potable + Assainissement des usagers	20
État des impayés et dégrèvements	21
6. Annexe	22
Annexe 1 – Détail de l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	22
Annexe 2 – Détail de l'indice de connaissance des rejets dans le milieu naturel	23
Annexe 3 – Compte annuel de résultat d'exploitation du contrat de délégation du service public d'assainissement	24
Annexe 4 – Tarifs applicables en vertu du règlement de service	25

1. Les usagers du service public de l'assainissement de Nouméa

Les abonnés du service et le volume assujetti

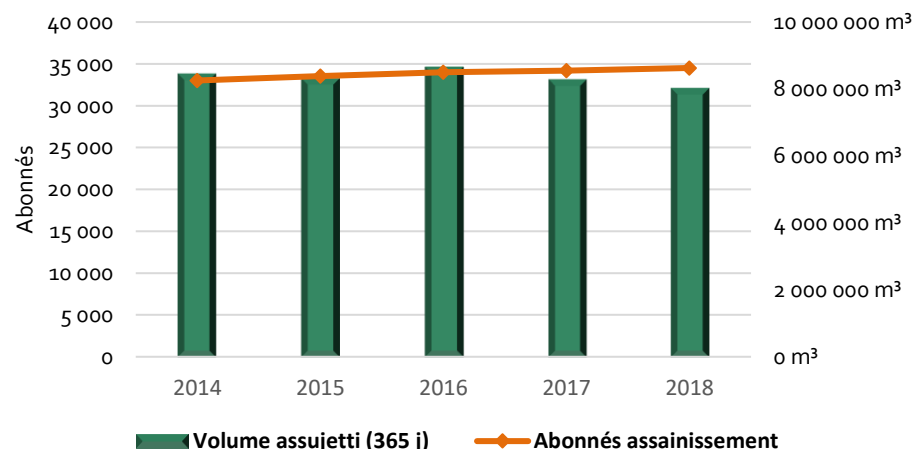
En 2018, **34 514 abonnés** étaient recensés sur le service d'assainissement soit 97,3% des abonnés eau potable de Nouméa.

Le service a gagné 325 abonnés en 2018 soit une progression de 1,0%. Sur cinq ans, la tendance s'établit à **+1,3% d'abonnés par an**.

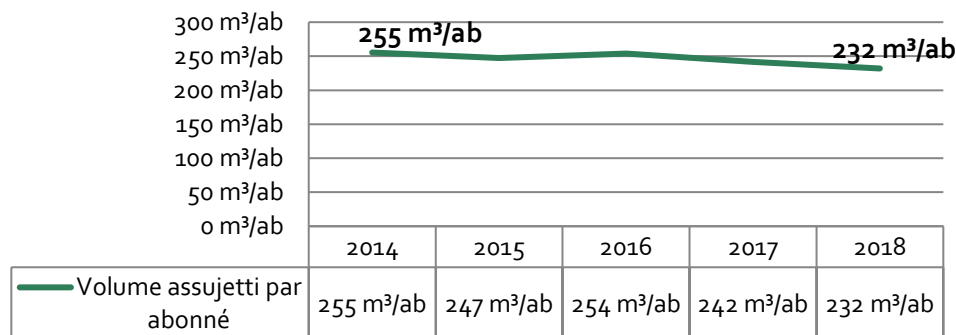
L'assiette qui sert à facturer la redevance est constituée par le nombre d'abonnés et le volume d'eau potable consommé par les abonnés. En 2018, le **volume assujetti** s'est établi à **8 004 262 m³** (ramené sur 365j), en baisse de **3,1%** par rapport à 2017.

Le volume assujetti par abonné est en baisse et s'est établi à **232 m³ par jour**.

Evolution du nombre d'abonnés et du volume assujetti du service assainissement de Nouméa



Evolution du volume assujetti par abonné sur le service assainissement de Nouméa



	Abonnés	Volume assujetti
2014	33 019	8 433 515 m ³
2015	33 528	8 295 929 m ³
2016	33 995	8 633 887 m ³
2017	34 189	8 257 244 m ³
2018	34 514	8 004 262 m ³

2. Les installations du service public d'assainissement

Les ouvrages de collecte des eaux usées

Pour collecter les eaux usées, le service assainissement de la Ville de Nouméa dispose des installations suivantes :

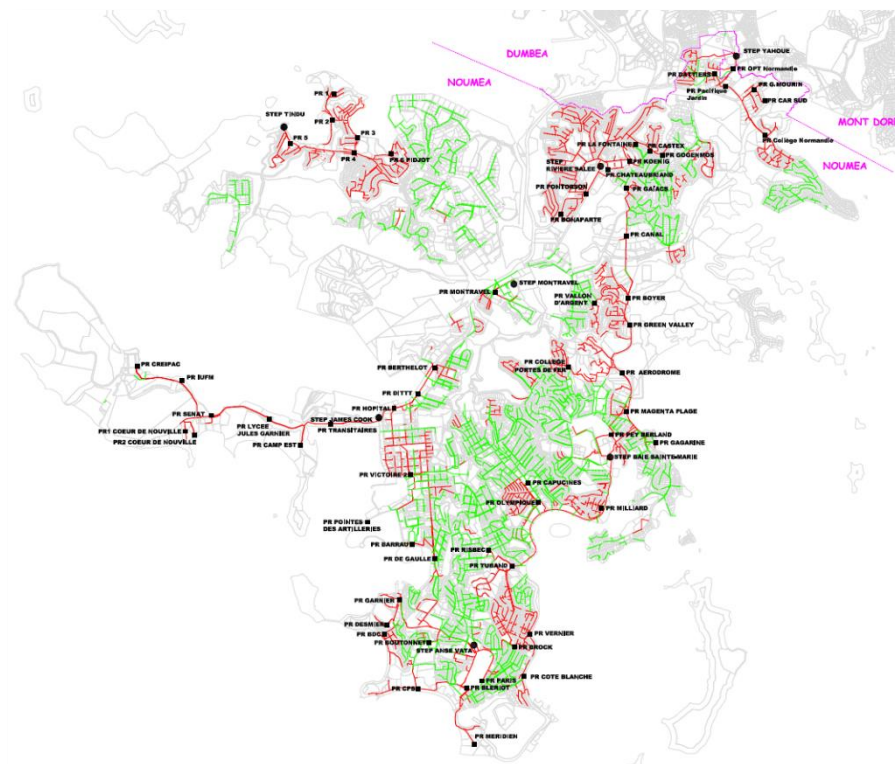
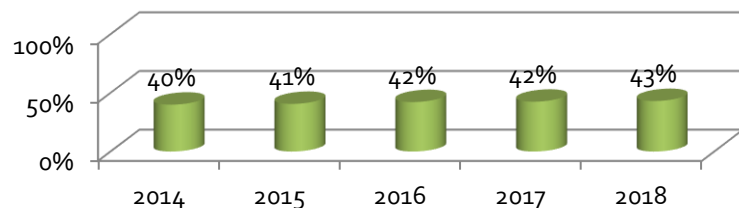
- 12 534 branchements (nombre estimé) dont :
 - 4 765 sur collecteur séparatif
 - 7 769 sur collecteur unitaire
- 347 km des réseaux dont :
 - 147 km d'eaux usées séparatifs
 - 198 km unitaires
 - 2 km d'eaux épurées
- 58 postes de relèvement
- 21 déversoirs d'orages

On compte sur le service :

- **2,8 abonnés par branchement.**
- **1,7 postes de relèvement pour 1000 abonnés**

44% des collecteurs sont **séparatifs** et ne doivent recevoir que des **eaux usées brutes**. Les collecteurs séparatifs reprennent **38% des branchements** :

Part des réseaux eaux usées séparatifs sur le service assainissement de Nouméa



L'ensemble des installations a été intégré dans un **système d'information géographique**. L'**indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau** a été évalué à **90 points** sur 120.

Les ouvrages de traitement des eaux usées

Pour traiter les effluents collectés, le service assainissement de la Ville de Nouméa dispose de **7 stations d'épuration** :

DESIGNATION	Capacité nominale équipée en EH	Capacité nominale en m³/j	Date de mise en service par file	Type
ANSE VATA	25 000 EH	10 000 m³/j	1994 / 2009	Boue activée suivie d'un abattement bactériologique par Ultra-Violet (UV)
BAIE SAINTE MARIE	20 000 EH	6 600 m³/j	2013	Boue activée suivie d'un abattement bactériologique par filtration membranaire
JAMES COOK	10 000 EH	3 300 m³/j	2012	Boue activée suivie d'un abattement bactériologique par filtration membranaire
RIVIERE SALEE	10 700 EH	2 000 m³/j	1972/ 1998	Boue activée
YAHOUÉ	5 000 EH	1 175 m³/j	1972 / 1998	Boue activée
TINDU-KAMERE	5 800 EH	1 045 m³/j	1971 / 1996	Boue activée suivie d'un abattement bactériologique par filtration à disques et traitement UV
MONTRAVEL	3 500 EH	525 m³/j	2012	Boue activée suivie d'un abattement bactériologique par filtration membranaire
CAPACITE TOTALE DE TRAITEMENT	80 000 EH	24 645 m³/j		



STEP James Cook- Bassin d'aération- Eau brute



STEP Anse Vata- Bassin de décantation – Eaux traitées

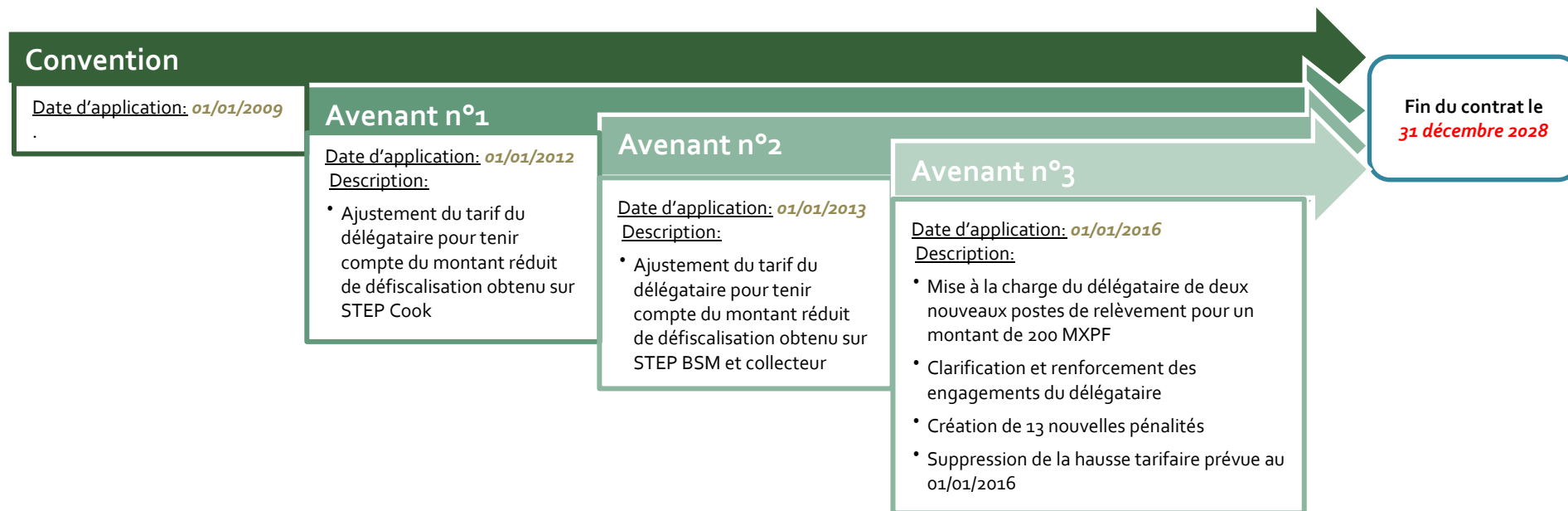
3. La gestion du service public de l'assainissement

Le contrat de délégation de service public de l'assainissement de Nouméa

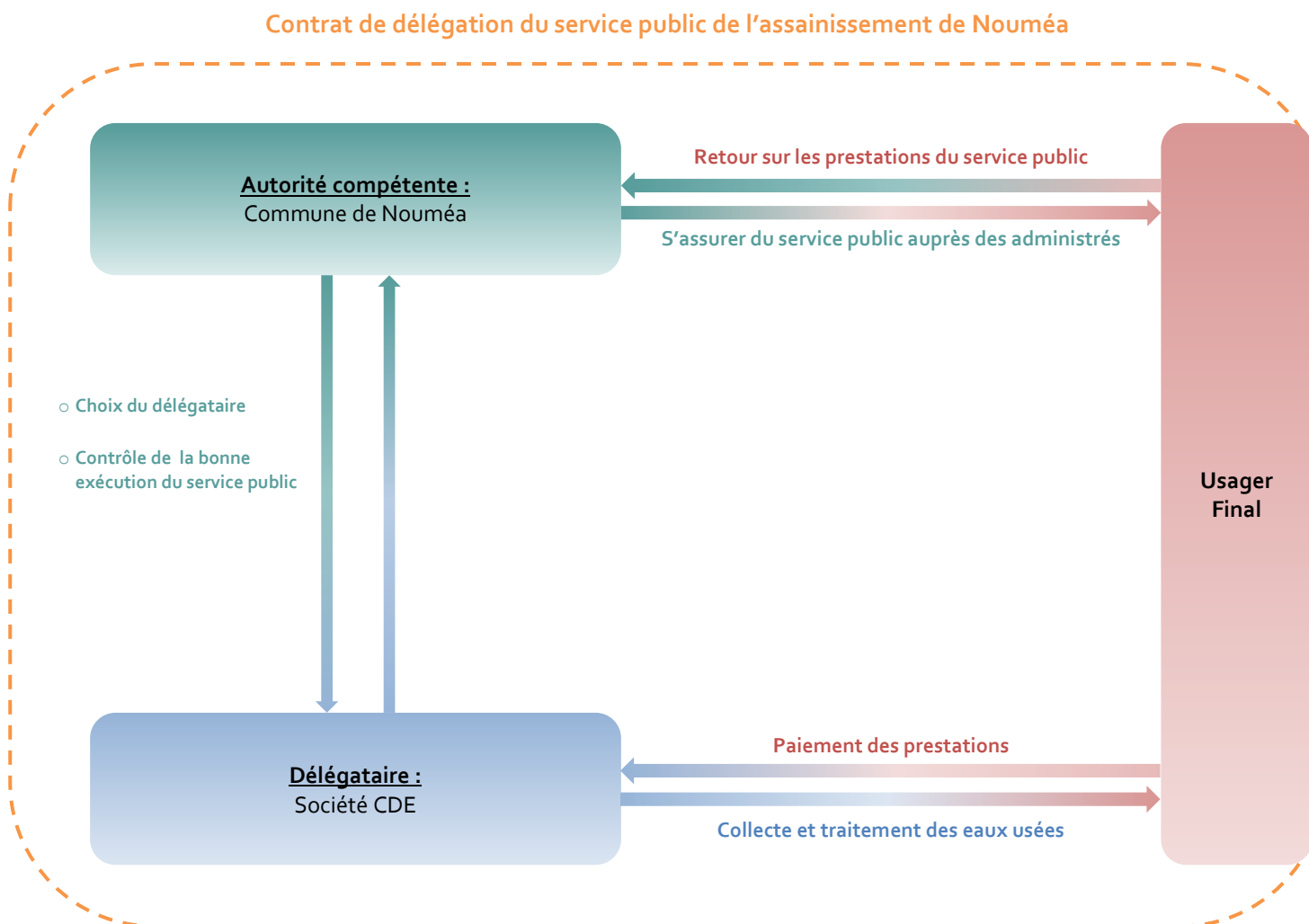
La Ville de Nouméa a confié la gestion de son service de l'assainissement à la **société Calédonienne des Eaux (CDE)**, filiale du groupe SUEZ.

En vertu du **contrat de délégation de service public** qui lui a été accordé pour **20 ans**, la société CDE est responsable :

- De l'entretien, la surveillance, les réparations de l'ensemble des ouvrages du service assainissement.
- Du financement et de la réalisation des travaux concessifs suivants (travaux aujourd'hui terminés) :
 - Construction de la station d'épuration James Cook du Centre-Ville,
 - Construction de la station d'épuration de Baie Sainte-Marie,
 - Mise en place du collecteur de la Baie Sainte-Marie.
- Des relations avec les abonnés.
- De la perception de la redevance auprès des usagers tant pour sa part que pour celle revenant à la collectivité.



Le schéma ci-dessous récapitule les obligations respectives des parties cocontractantes :





Les moyens du délégataire et de la Ville de Nouméa

Les moyens humains

Pour assurer la gestion du service eau potable de Nouméa, la Société Calédonienne des Eaux dispose de :

- 85 Equivalents – Temps Plein (dont 52 ETP mutualisés et 33 ETP affectés par pointage au contrat)
- Un service d’astreinte 24h/24 et 7 jours sur 7

En 2018, pour assumer ses missions en matière d’assainissement, la Ville de Nouméa disposait des services de :

- La Subdivision Eau et Assainissement, sous la responsabilité de Stéphanie Menet, au sein de la Division Performance des Services Délégués, dirigée par Magali Garnier.
Au sein de cette Subdivision, le Bureau Exploitation Eau et Assainissement est constitué d’un 1 chef de bureau et de 5 techniciens d’exploitation (dont 3 en charge de l’assainissement) et le Bureau Raccordement et Permis de Construire est constitué d’un 1 chef de bureau et de 4 techniciens (dont 2,5 ETP en charge du raccordement et 1,5 ETP en charge du traitement du volet Eau et Assainissement des Permis de Construire).
- La Subdivision Etudes Eau et Assainissement, sous la responsabilité d’Amandine Auriche (3 chargés d’opérations), et la Subdivision Travaux Eau et Assainissement, sous la responsabilité de Johan Chaverot (2 chargés d’opérations et 1 technicien).

Ces 2 Subdivisions se trouvent au sein de la Division Etudes et Travaux Voirie Eau et Assainissement dirigée par Sébastien Masson. Elles assurent les études et travaux de grande ampleur sur les réseaux et ouvrages d’assainissement, travaux qui restent de la compétence de la Ville.

Les moyens matériels

La Calédonienne des Eaux met à disposition des usagers du service d’assainissement de Nouméa :

- Un point d’accueil clientèle ouvert à Nouméa PK6
*13, rue Edmond Harbulot
BP 812 - 98845 Nouméa Cedex
Tél. 41 37 37 - Fax : 41 37 96 – email : clientele@cde.nc
Du lundi au jeudi de 7h30 à 15h00
Le vendredi de 7h30 à 14h00*
- Un numéro vert gratuit, le 05.01.25
- Une agence en ligne sur internet opérationnelle depuis 2016 où les clients peuvent :
 - Souscrire un nouveau contrat,
 - Payer leurs factures,
 - S’informer sur le service et sur les infos coupures.



4. L'activité du service de l'assainissement en 2018

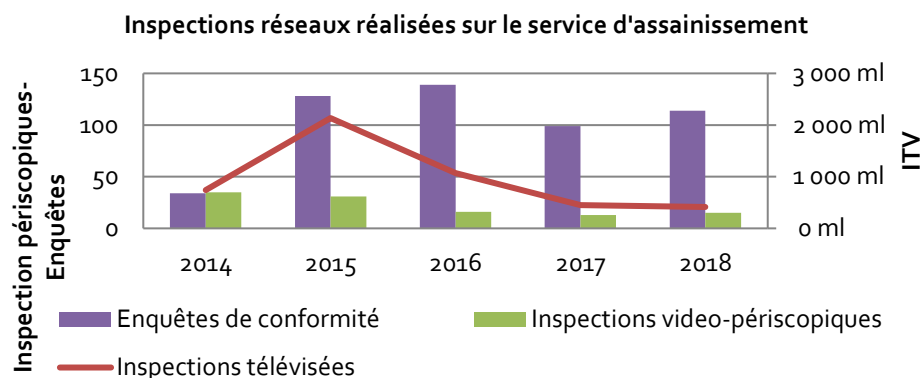
La collecte des eaux usées

La surveillance des rejets domestiques et non-domestiques dans le réseau de collecte

En 2018 le délégataire a procédé à :

- **114 enquêtes sur les réseaux de collecte ;**
- **15 opérations d'inspection périscopique** pour vérifier notamment l'état d'encrassement du réseau ;
- **414 ml d'inspection télévisée (ITV)** de canalisations soit 0,1% du linéaire pour contrôler notamment les dégradations éventuelles.

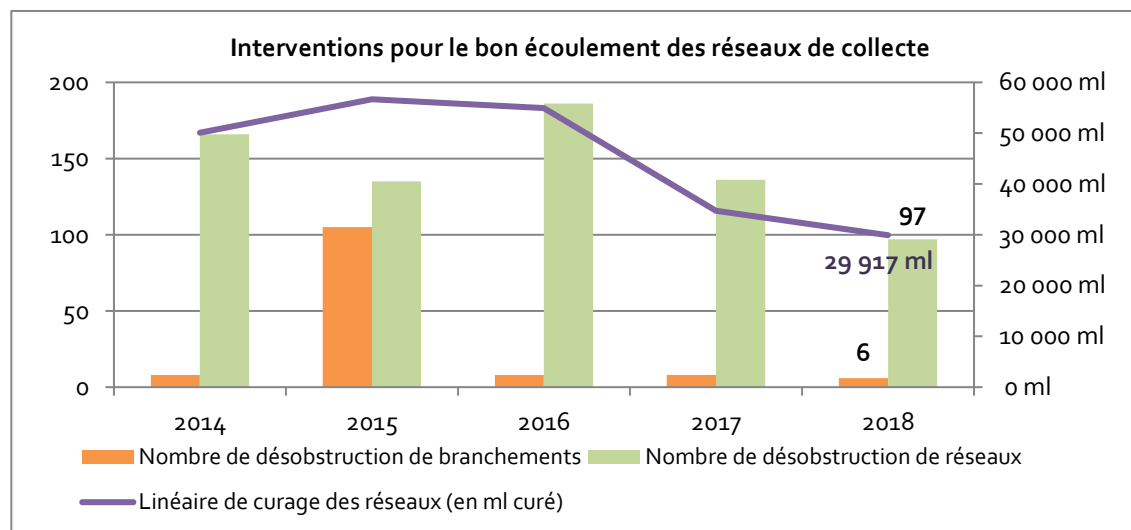
Depuis 2009, le cumul des ITV réalisées représente **4,7%** du linéaire de canalisations.



Les interventions préventives et curatives sur le réseau de collecte

En 2018, le délégataire a procédé à :

- 29 917 ml d'hydrocurage des réseaux
- 97 désobstructions de canalisations
- 6 désobstructions de branchements (pour la partie publique)
- 87 opérations de curage sur les postes de relèvement



Le suivi des déversements dans le milieu naturel

L'**indice de connaissance des points de rejets dans le milieu naturel** a été évalué par le délégataire à **40 points** sur 120.

En 2018 :

- **29 incidents** ont été identifiés et rapportés par le délégataire au service de contrôle de la Ville de Nouméa.
- **1 déversement d'effluent brut dans le milieu naturel de plus de 12 heures** a été recensé en 2018 au niveau du poste de relèvement Chateaubriand.

Pour arriver à ce résultat, la Ville a déployé ses équipes pour améliorer sa connaissance des points les plus sensibles du réseau notamment au niveau de la Baie de Citrons et de l'Anse Vata. Une intensification de la surveillance des déversements a également été demandée au délégataire ainsi qu'une optimisation des procédures de gestion des déversoirs d'orage associée à un renforcement des opérations préventives.

Le délégataire a d'autre part poursuivi sa campagne d'identification des industriels susceptibles de rejeter dans le réseau de collecte des effluents « spéciaux » dont les caractéristiques seraient significativement différentes des rejets classiques de type « domestique ». A ce jour, 6 sites font actuellement l'objet d'une autorisation spécifique.



Les indicateurs clientèle

	2016	2017	2018
Taux de débordement d'effluents chez l'utilisateur	0 ‰	0 ‰	0 ‰
Nombre de réclamations enregistrées par le délégataire (Eau + Assainissement)	231	275	237

Le traitement des eaux usées

Bilan quantitatif de l'activité des stations d'épuration

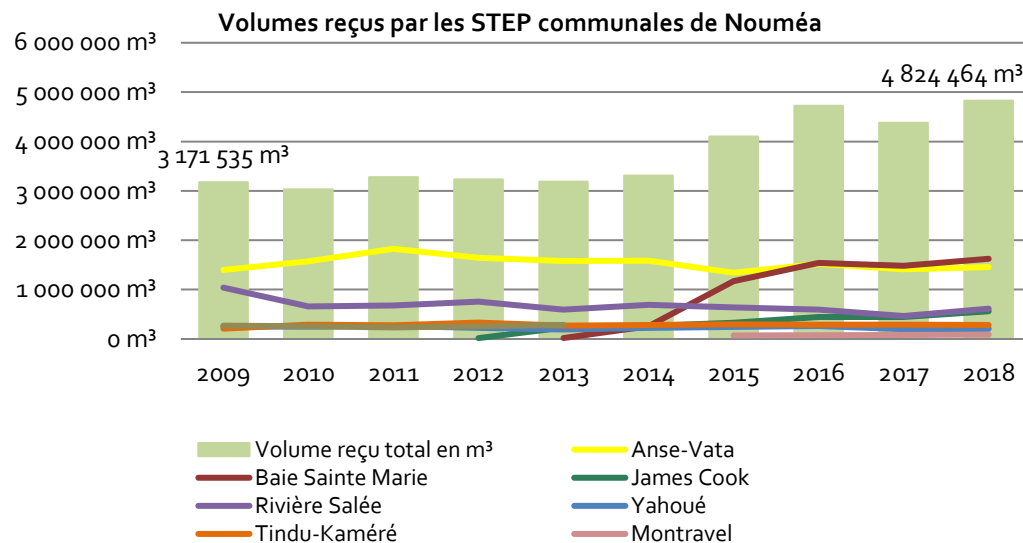
En 2018, le volume mesuré en entrée des stations d'épuration a augmenté de 10% pour atteindre **4 824 464 m³**.

Ceci est à rapprocher des travaux sur réseaux, des différents raccordements ainsi qu'à une augmentation de la pluviométrie (1 099 mm en 2018).

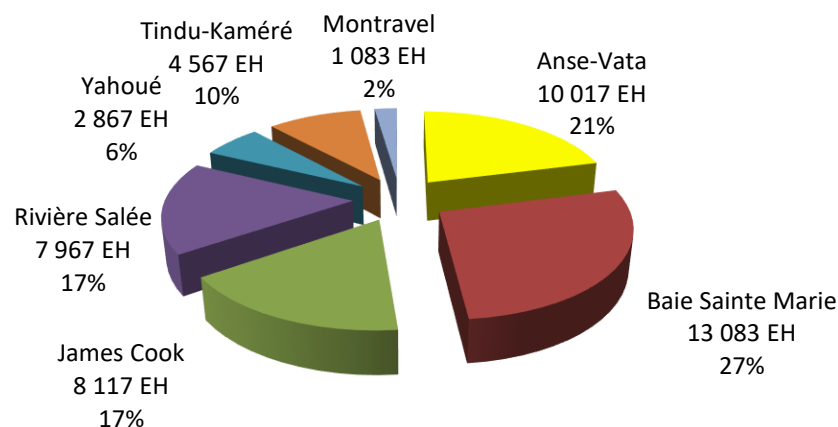
Les stations d'épuration Baie Sainte Marie, James Cook et Rivière Salée ont augmenté leur activité (respectivement +10%, +26% et +31%).

Toutes les installations disposent encore d'une marge de manœuvre pour pouvoir recevoir et traiter des effluents supplémentaires. Cette marge est toutefois réduite pour les stations James Cook, Rivière Salée et Tindu-Kaméré :

Stations d'épuration	Charge volumique moyenne reçue m³/j	Charge polluante moyenne reçue EH	Taux de saturation	
			-/- charge polluante	-/- volume
Anse-Vata	3 983 m³/j	10 017 EH/j	40%	40%
Baie Sainte Marie	4 451 m³/j	13 083 EH/j	65%	67%
James Cook	1 539 m³/j	8 117 EH/j	81%	47%
Rivière Salée	1 675 m³/j	7 967 EH/j	74%	84%
Yahoué	561 m³/j	2 867 EH/j	57%	48%
Tindu-Kaméré	769 m³/j	4 567 EH/j	79%	74%
Montravel	240 m³/j	1 083 EH/j	31%	46%



Estimation de la charge polluante traitée en 2018 sur les STEP de Nouméa



Qualité des rejets des stations d'épuration

Le délégataire a procédé à des analyses mensuelles sur les effluents d'entrée et sur les eaux rejetées au niveau de chacune des stations d'épuration sur les paramètres suivants :

- pH
- MES : Matières en Suspension,
- DCO : Demande Chimique en Oxygène,
- DBO₅ : Demande Biochimique en Oxygène sous 5 jours,
- NGL : Azote Global,
- Pt : Phosphore total (*pour BSM, JC, Montravel et Anse Vata*)
- Entérocoques (*pour BSM, JC et Tindu Kaméré*)
- Escherichia Coli (*pour BSM, JC, Montravel Anse vata et Tindu Kaméré*)

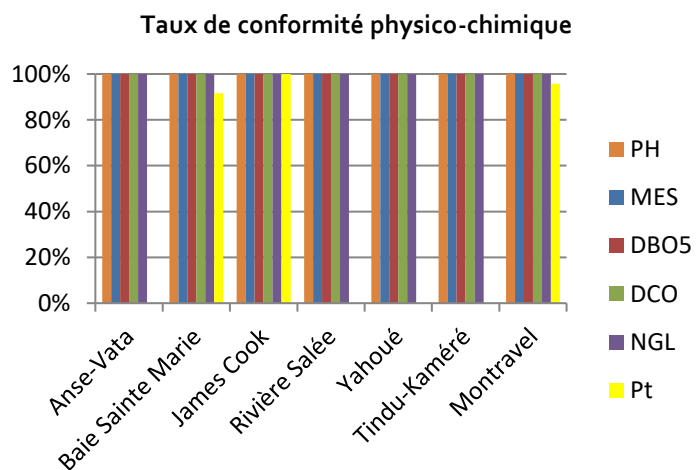


STEP Anse Vata - Préleveur eau traitée

En 2018, **la conformité globale** sur les 945 analyses effectuées sur les eaux traitées rejetées dans le milieu naturel par le délégataire et la Direction des Risques Sanitaires de la Ville a été de **99%**.

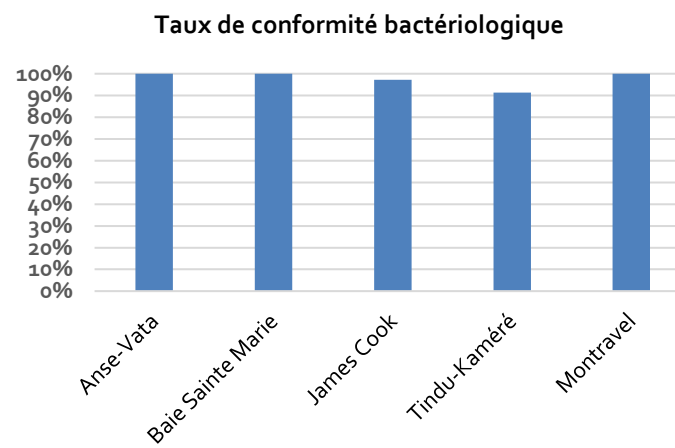
■ Sur les paramètres physico-chimiques (ensemble des stations) :

En 2018, la conformité globale sur les paramètres physico-chimiques a été de **99,4%**



■ Sur les paramètres bactériologiques (5 stations) :

En 2018, la conformité globale sur les paramètres bactériologiques a été de **97,7%**



La gestion des sous-produits

■ Les boues issues des stations d'épuration

La production de boues est directement liée à la quantité de pollution retirée des eaux usées. Plus la dépollution est efficace, plus la production de boues est élevée.

Les boues produites sur la Ville de Nouméa correspondent dans leur quasi-totalité à des boues de traitement biologique. Elles sont donc essentiellement formées par les résidus de bactéries, « cultivées » dans les ouvrages d'épuration, qui ont consommé et digéré les matières organiques contenues dans les effluents bruts.

En 2018, la production de boues de l'ensemble des stations a atteint **926 tonnes de matière sèche** en hausse de **+4%** par rapport à 2017.

La **siccité** (taux de la fraction sèche par rapport à l'eau contenue dans les boues) des boues varie en fonction des équipements spécifiques mis en place sur chaque station pour épaissir et déshydrater les boues de 16% à 31% pour une moyenne globale de **23%**.

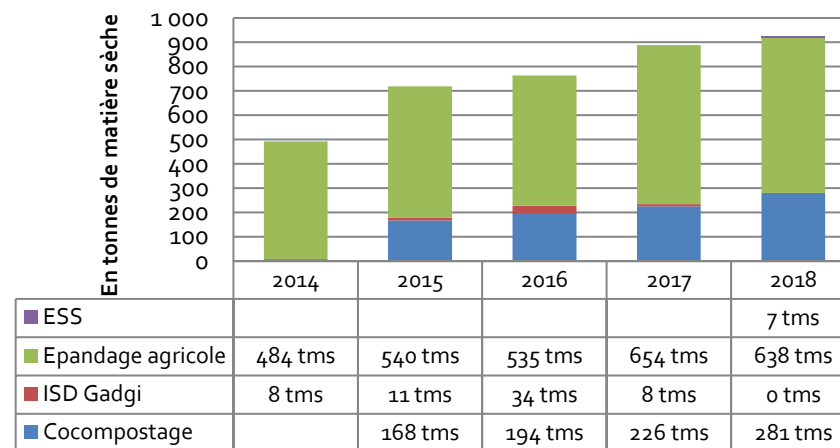
Les boues ont été valorisées par des filières agricoles qui ont ainsi pu profiter de leur potentiel en éléments fertilisants et en matière organique.

En 2018 :

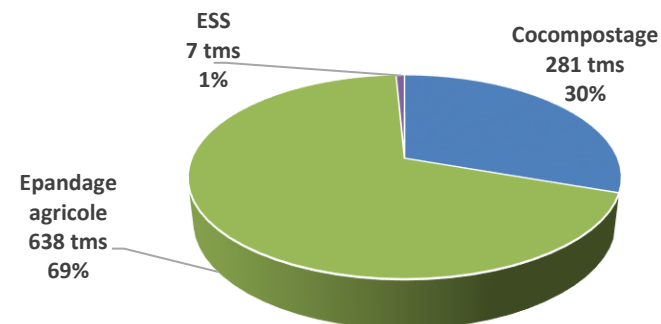
- **60%** des boues ont été utilisées en **épandage agricole direct** sur les communes de Païta et Boulouparis,
- **39%** ont été traitées sur la plate-forme de **cocompostage** de Nakutakoin,
- **1%** a été évacué vers une installation de **séchage solaire** (ESS).

Pour garantir l'innocuité des boues utilisées en valorisation agricole, des analyses sont réalisées sur chacune des stations d'épuration pour rechercher la présence éventuelle d'éléments traces métalliques ou de composés traces organiques.

Bilan de l'évacuation des boues par filière



Filière de traitement des boues en 2018

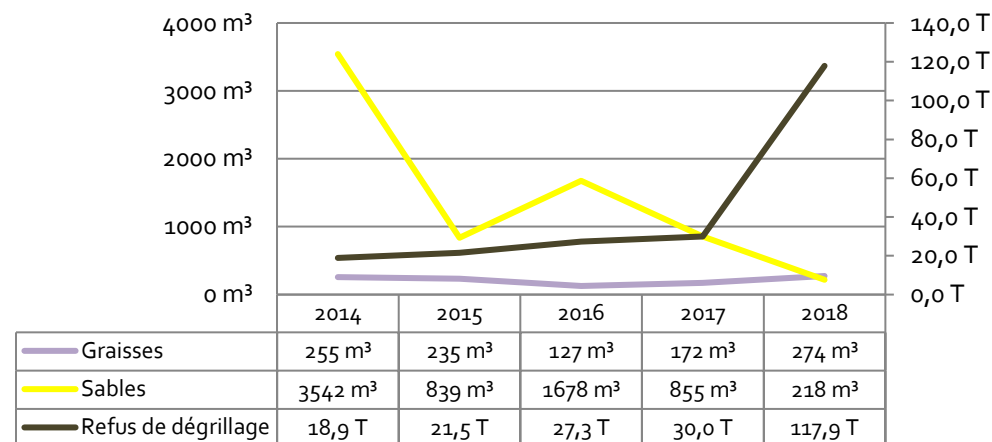


■ Les sables, graisses et refus de dégrillage

Les productions de sous-produits sont assez variables et leur suivi quantitatif en partie estimé. En 2018 :

- **118 tonnes de refus de dégrillage** ont été évacuées avec les ordures ménagères,
- Environ **274 m³ de graisses** et **218 m³ de sables** ont été envoyés au CET de Ducos

Production de sous produits des STEP de Nouméa



Plateforme de compostage de Nakutakoin

Le raccordement des usagers aux stations d'épuration

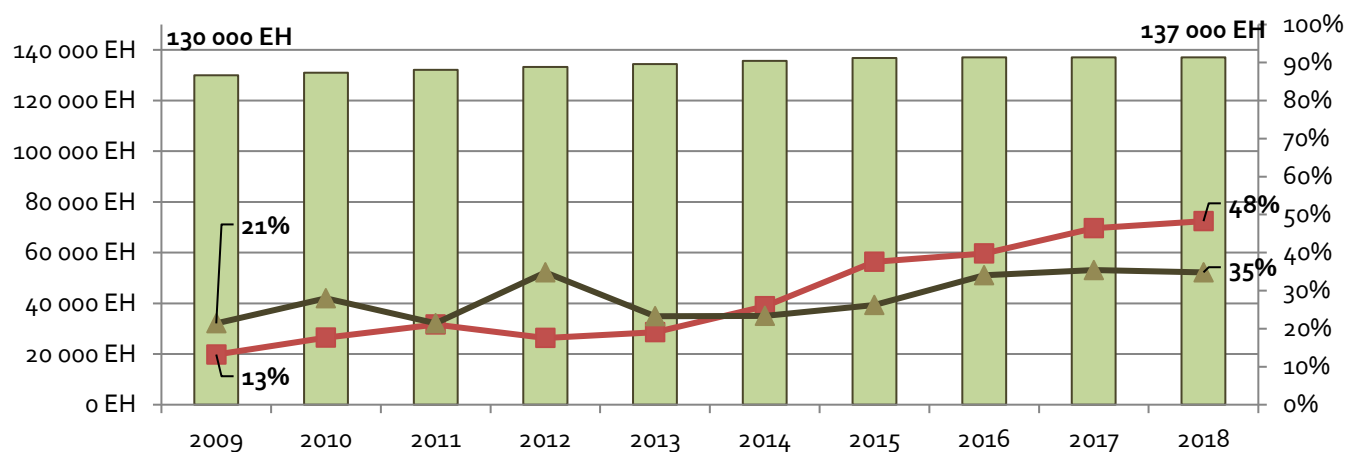
Historiquement, le réseau de collecte de Nouméa présente la particularité de posséder encore de nombreux réseaux qui ne sont pas raccordés à une station d'épuration et qui reçoivent à la fois les eaux de pluie et des eaux de rejets des dispositifs de traitement autonomes installés chez les usagers. Une part significative de la pollution générée par les usagers de Nouméa n'est donc pas traitée sur les stations d'épuration communales mais directement par les usagers et sous leur responsabilité.

Le programme de travaux mis en œuvre par la ville permet de diminuer progressivement la part de ces réseaux « mixtes » au profit de réseaux séparatifs (ne recevant que des effluents et pas d'eaux pluviales) qui aboutissent à une station d'épuration communale où l'eau polluée peut être traitée de manière optimale.

Suivi par le programme de raccordement des abonnés aux réseaux reliés aux nouvelles stations d'épuration, cette stratégie a permis d'augmenter de façon significative la pollution traitée au niveau des stations d'épuration communales.

En 2018, sur la base de la quantité de boue, on peut estimer à **48% la part de la pollution potentielle traitée sur les stations communales de Nouméa**. Le reste de la pollution collectée est traitée ou prétraitée sur les dispositifs autonomes privés sous la responsabilité des usagers.

Evolution des ratios caractéristiques du raccordement des usagers de Nouméa aux stations d'épuration



Potentiel de charge polluante estimé de la Ville de Nouméa

Production de boues par rapport au potentiel théorique de 14kgMS/Equivalent habitant

Charge polluante mesurée en entrée des STEP par rapport au potentiel de charge polluante global de Nouméa en Equivalents Habitants

NB : La mesure de la quantité de boue produite est un indicateur plus fiable que la mesure de charge polluante entrante qui est estimée sur la base d'une analyse mensuelle

Les travaux réalisés

Opérations réalisées par le délégataire du service de l'assainissement

Les travaux réalisés en 2018 par le délégataire ont représenté un montant total de **287 149 554 XPF**.

Renouvellement

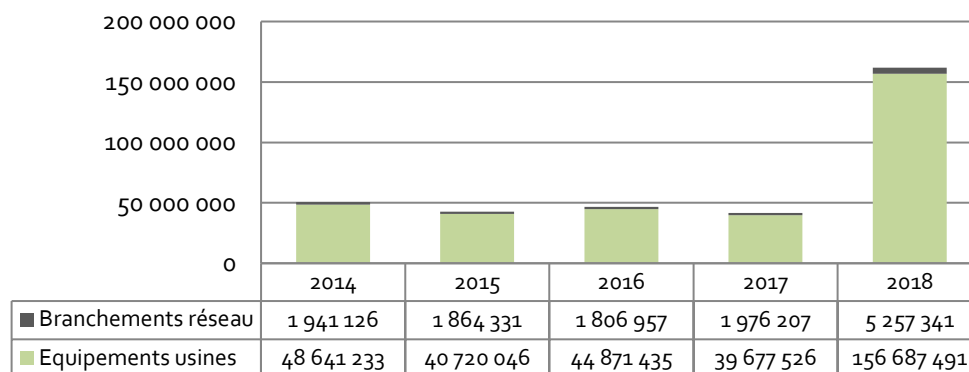
- Équipements : 156 687 491 XPF
- Branchements assainissement : 5 257 341 XPF

Sur les cinq derniers exercices, le délégataire a dépensé en moyenne **69 M XPF par an** pour le renouvellement.

Travaux de premier établissement

- PR Milliard et PR Olympique : 124 849 722 XPF
- Travaux attribués à titre exclusifs : 355 000 XPF

Montant dépensé par le délégataire pour le renouvellement du patrimoine du service Assainissement



Opérations réalisées par la Ville de Nouméa

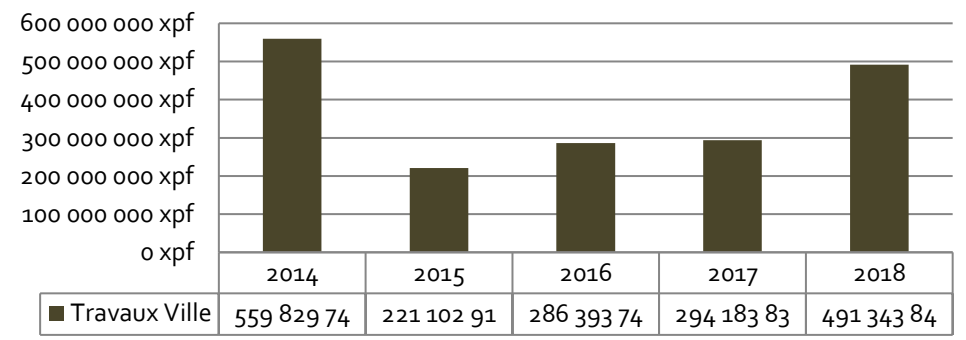
Les investissements réalisés en 2018 par la Ville ont représenté un montant total de **491 343 845 XPF** dont :

- Travaux inscrits au Schéma directeur : 415 083 142 XPF
- Travaux hors Schéma directeur : 76 260 703 XPF

Ils ont concerné principalement :

- La mise en place et le remplacement de réseaux
- Le raccordement sur les réseaux
- Les stations d'épuration de Tindu-Kaméré et Rivière Salée
- Des études

Opérations d'investissement inscrites au Budget annexe Assainissement de la Ville de Nouméa

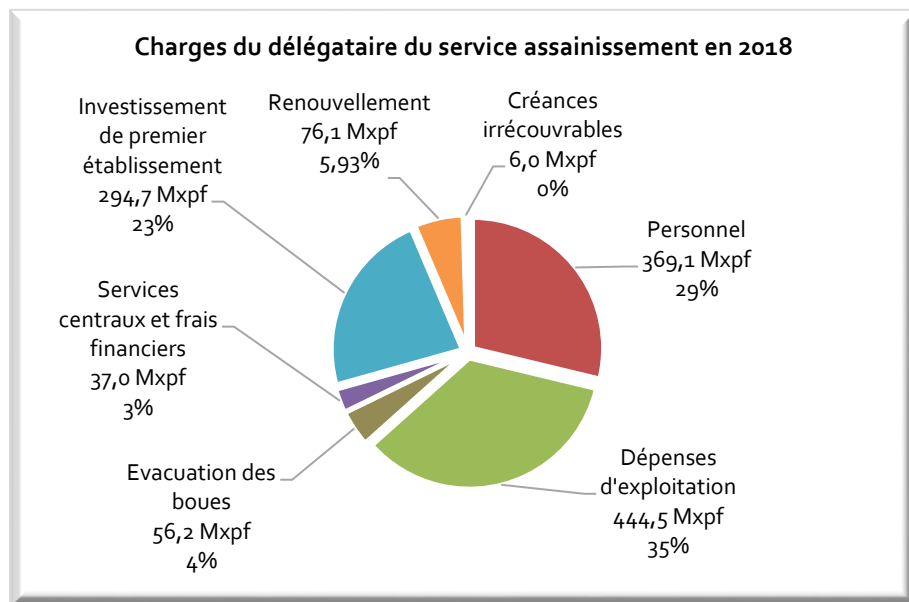


5. Les aspects financiers du service public d'assainissement

Les comptes du délégataire du service public d'assainissement

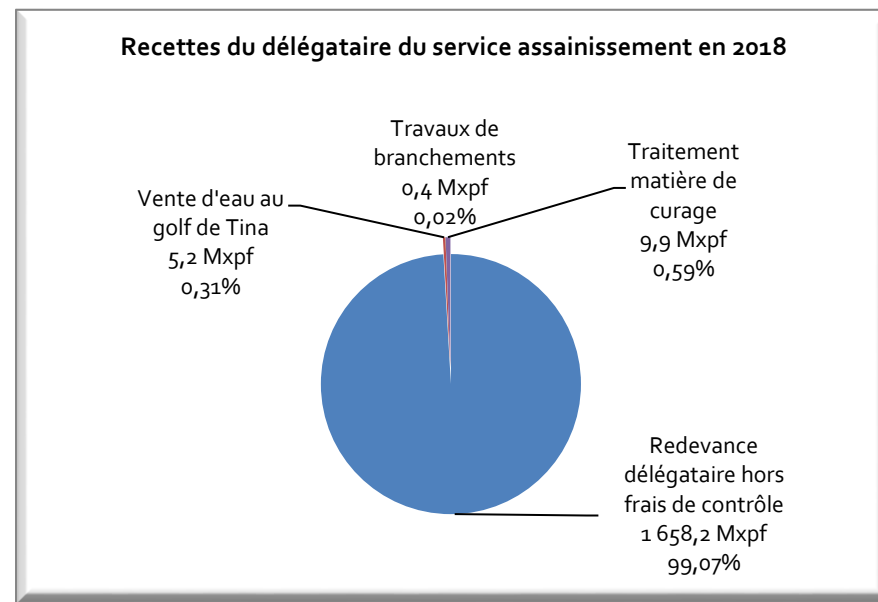
Détail des charges et recettes du délégataire en 2018

En 2018, les **charges du délégataire** (hors frais de contrôle) se sont élevées à **1 283,6 MXPF**. Elles sont en baisse de 3,3 % par rapport à 2017 avec notamment une diminution des charges d'achat et consommation de stock et de produits de traitement.



Elles sont majoritairement assumées par le délégataire à ses risques et périls.

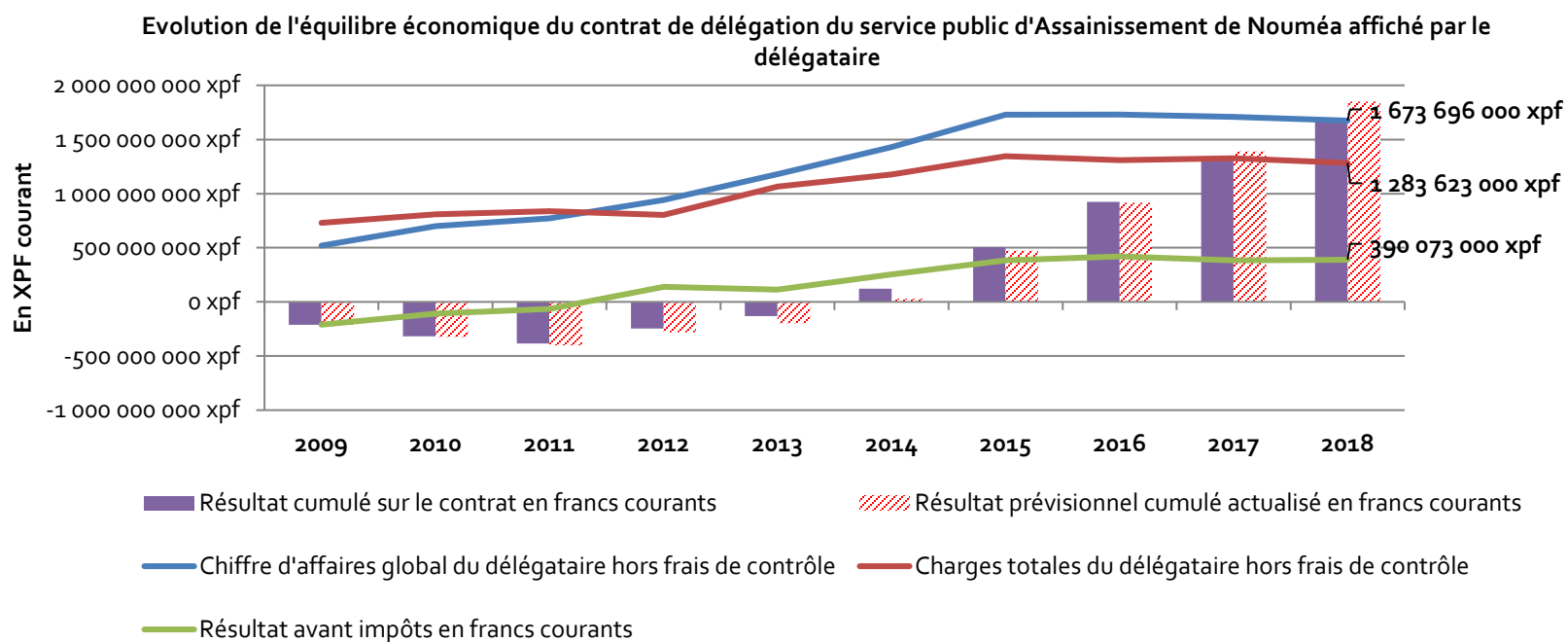
En 2018, les **recettes du délégataire** (hors frais de contrôle) se sont élevées à **1 673,7 MXPF** en baisse de -2,1% par rapport à 2017 ;



Ces recettes ont permis au délégataire de dégager un **résultat avant impôts** de **448,0 MXPF** en 2018 (dont 57,9 MXPF de résultat exceptionnel lié à un changement de méthode comptable) soit **27%** de son chiffre d'affaires

Équilibre global du contrat de délégation du service public Assainissement

En 2018, le résultat cumulé avant impôts du délégataire depuis 2009 représente **14 % du chiffre d'affaires** réalisé. Il est inférieur aux prévisions :



Solde des comptes financiers relatifs aux engagements contractuels du délégataire

	Solde au 31/12/2018*
Compte de renouvellement	5 921 212 XPF
Fonds d'investissement	6 137 743 XPF
Fonds boues	31 494 873 XPF

*Incluant les frais financiers sur solde prévus au contrat

Les pénalités appliquées au délégataire

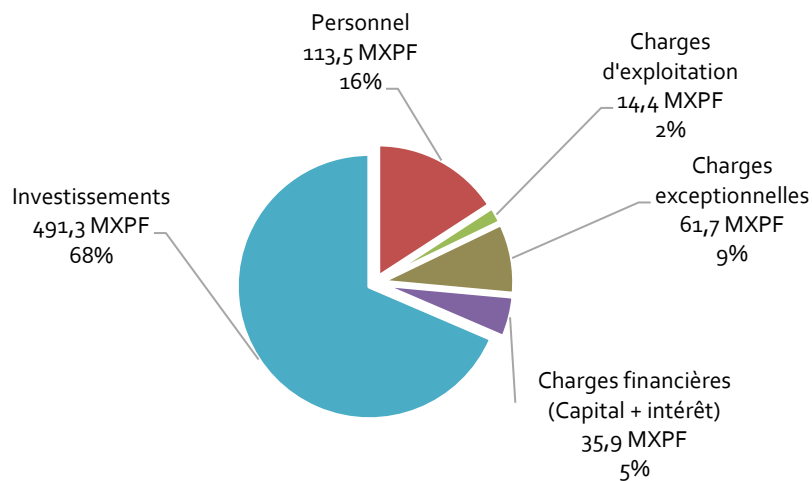
En 2018, 8 pénalités ont été appliquées par la Ville au délégataire pour un montant total de **133 828 XPF**.

Le Budget annexe Assainissement de la Ville de Nouméa

En 2018, les **charges assumées par la Ville** pour le service Assainissement se sont élevées à **716,9 MXPf** en augmentation de **62%** par rapport à 2017.

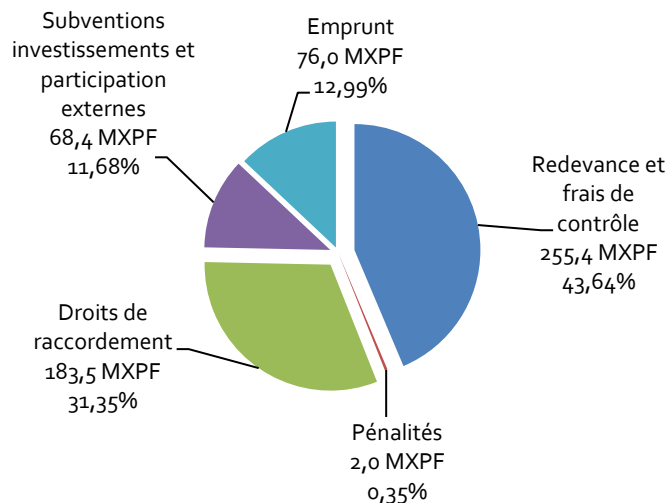
La hausse est principalement liée à l'accélération du programme d'investissement par rapport à 2017 (+58%) et aux charges exceptionnelles de l'année (annulations sur exercices antérieurs) :

Dépenses du Budget annexe du Assainissement en 2018



En 2018, les **recettes de la Ville** pour le service Assainissement se sont élevées à **585,2 MXPf** (hors report des exercices antérieurs) en augmentation de **48%** par rapport à 2017 du fait principalement de l'augmentation des recettes liées aux droits de raccordement.

Recettes du Budget annexe Assainissement en 2018



Au **31/12/2018**, en tenant compte du report des exercices antérieurs, la situation du budget annexe Assainissement à la clôture de l'exercice était la suivante :

- **Capital d'emprun restant dû** : **578 584 179 XPF**
- **Solde d'exécution** (excédent cumulé disponible en fin d'exercice) : **52 232 074 XPF**

La facturation de la redevance

Principes de la redevance

Le tarif est instauré en contrepartie du service public d'assainissement rendu qui garantit que les eaux usées sont évacuées, puis si possible traitées et dépolluées, dans la limite des capacités des installations avant rejet au milieu naturel.

La redevance assainissement est établie en fonction des charges du service public de l'assainissement et des programmes d'investissement mis en œuvre afin de protéger l'environnement.

Les modalités de facturation sont fixées dans le règlement du service.

- **Quel est le volume pris en compte ?**

L'assiette de la redevance d'assainissement se base sur la consommation en eau potable et, éventuellement, les rejets d'eau supplémentaires effectués dans le réseau de collecte des eaux usées.

- **Qui perçoit l'argent de la facture d'assainissement ?**

- Une part « Collectivité » de la redevance revient à Ville de Nouméa pour les travaux
- Une part « Délégataire » de la redevance revient à la Calédonienne des Eaux pour la gestion du service et les travaux qui lui ont été confiés
- La taxe générale sur la consommation (TGC) revient au gouvernement

Les tarifs assainissement qui ont été appliqués en 2018 sont présentés ci-contre :

Le tarif de la part « Collectivité » est fixé chaque année par délibération du Conseil Municipal.

Les tarifs de la part « Délégataire » ont été fixés lors de la signature du contrat de délégation. Le tarif du délégataire est indexé chaque trimestre pour tenir compte :

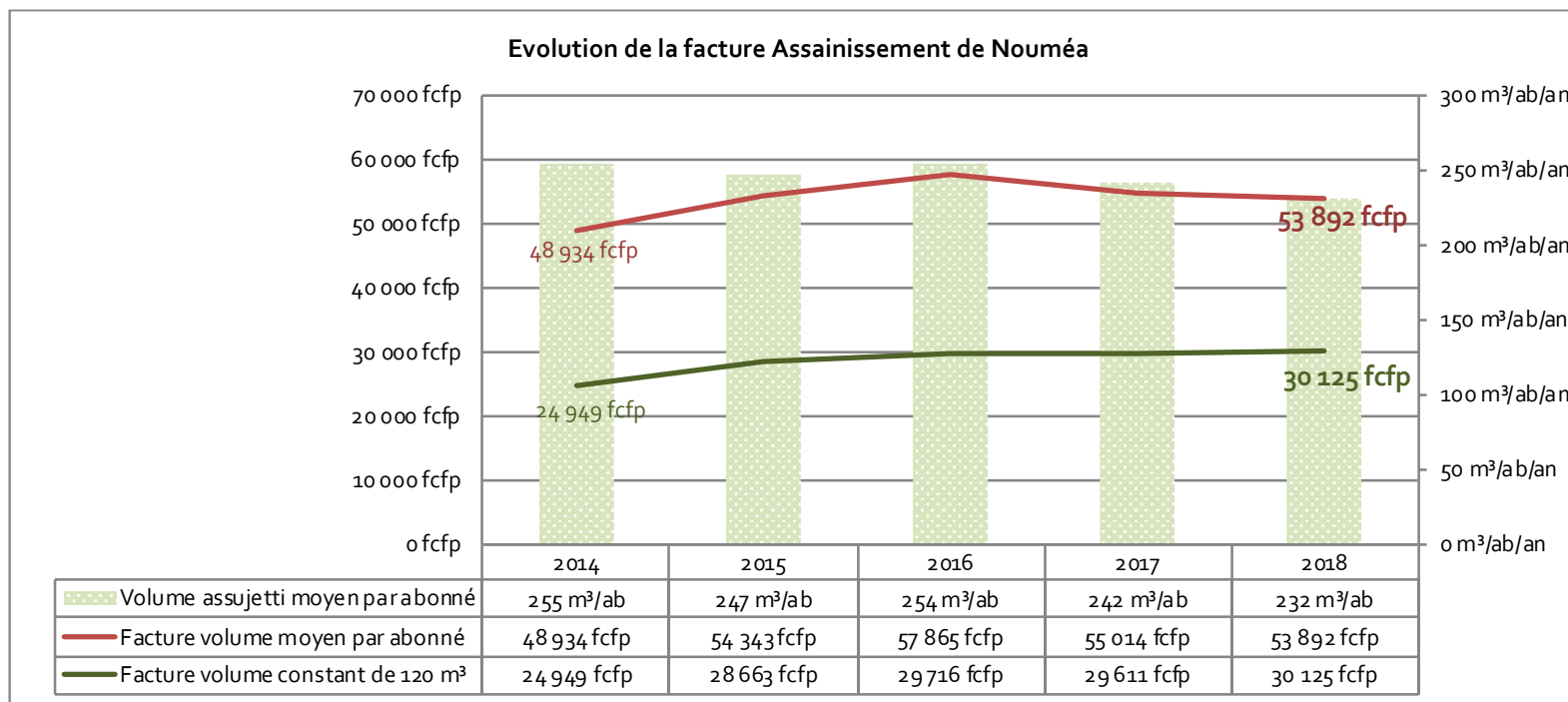
- ♦ de l'évolution globale des prix dans le secteur d'activité concerné
- ♦ de l'évolution des infrastructures du service
- ♦ de l'évolution du volume assujetti

TARIFS ASSAINISSEMENT	2017				2018				Évolution au 1 ^{er} janvier
	1T	1T	1T	1T	1T	2T	3T	4T	
Abonnés Assainissement									
Partie fixe (XPF/trimestre/abonné)	1 125	1 125	1 125	1 125	1 144	1 150	1 150	1 153	1,7%
Partie proportionnelle (XPF/m³)									
Part Délégataire U1	132,42	132,42	132,42	132,42	132,26	132,27	132,27	132,66	-0,1%
Part Délégataire U2	46,30	46,30	46,30	46,30	46,30	46,30	46,30	46,30	0,0%
Part communale	31,40	31,40	31,40	31,40	31,40	31,40	31,40	32,70	0,0%
Taxe générale sur la consommation TGC					0,25%	0,25%	0,25%	3%	

Facture Assainissement des usagers

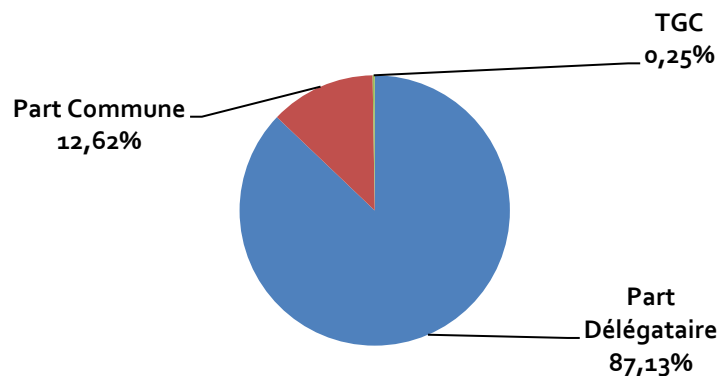
Le recouvrement de la redevance Assainissement est réalisé par le service Eau potable. Les impayés sont suivis conjointement pour les redevances Eau et Assainissement. La relève des compteurs d'eau potable est réalisée chaque trimestre par le délégataire.

En 2018, le montant de la facture d'Assainissement pour un **volume type de 120 m³ (4 trimestres de 30 m³)** s'est établi à **30 125 XPF** soit **251 XPF par m³** en hausse de **1,7%** par rapport à 2017.

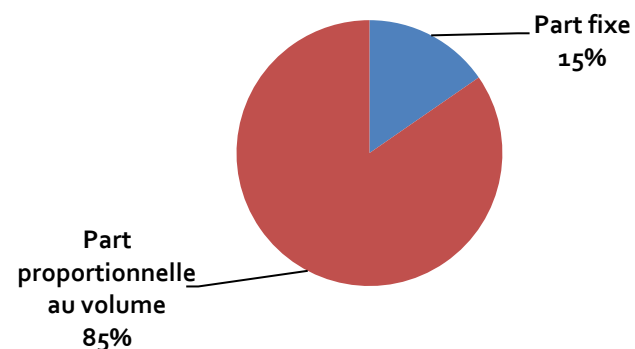


Le prix de la facture d'Assainissement pour le volume assujetti moyen par abonné (qui a diminué à **232 m³** en 2018) s'est établi à **53 892 XPF** en baisse de **-2%** par rapport à 2017.

Répartition par bénéficiaires de la facture Assainissement 120 m³ au 1er janvier 2018



Répartition par type de tarif de la facture Assainissement 120 m³ au 1er janvier 2018

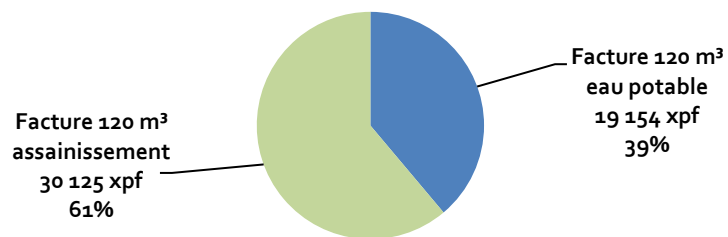


Facture 120 m³ globale Eau potable + Assainissement des usagers

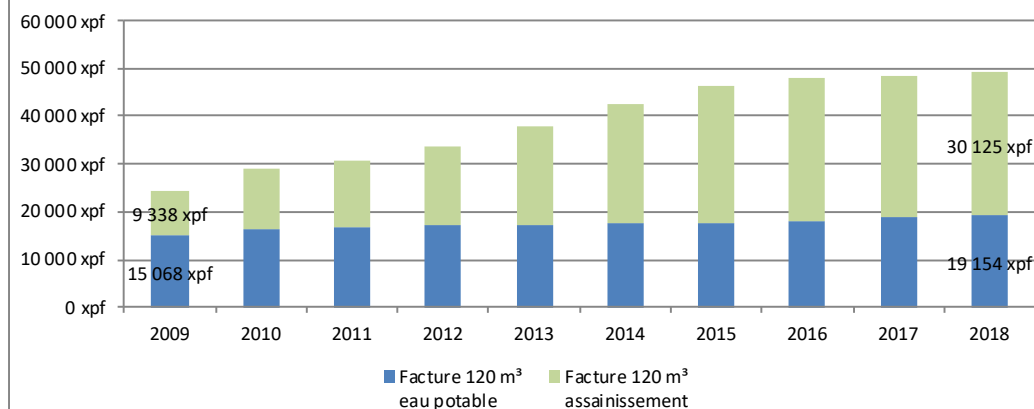
En 2018, le montant de la facture 120 m³ des usagers pour les services de **l'eau potable et l'assainissement** s'est établi à **49 279 XPF** soit **411 XPF par m³**, en hausse de **1,9%** par rapport à 2017.

Depuis 2009, la facture globale a été multipliée par 2 environ, avec une augmentation de **+27%** de la facture d'eau potable et de **+223%** de la facture

Répartition de la part eau potable et la part assainissement sur la facture 120 m³



Evolution de la facture eau 120 m³ globale



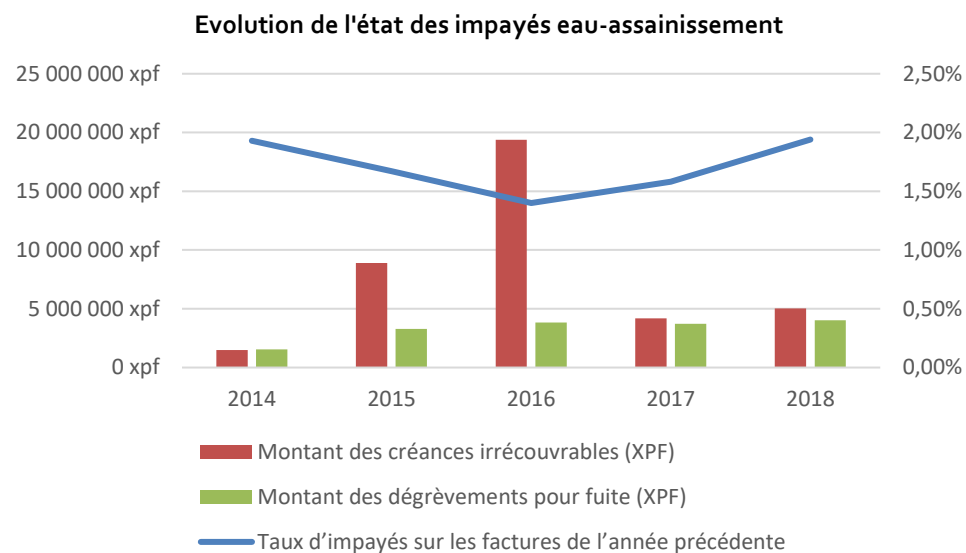
assainissement.

État des impayés et dégrèvements

Un dispositif est en place entre la Ville et le délégataire pour gérer humainement les situations de précarité et éviter les coupures d'eau pour les usagers fragilisés ou sensibles. La coupure d'eau reste cependant utilisée en cas de défaillance non justifiée des usagers et le rendement de la facturation est proche de 100%.

En 2018, les chiffres concernant conjointement les services Eau potable et Assainissement ont été les suivants :

	2018
Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente	1,94 %
Montant des impayés supérieurs à 12 mois	70 240 000 xpf
Montant des créances irrécouvrables	5 038 000 xpf
Montant des dégrèvements pour fuite	4 016 515 xpf





6. Annexe

Annexe 1 - Détail de l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

	Points acquis
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	90 pts / 120 pts
Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages et les points d'auto surveillance s'ils existent	10 pts / 10 pts
Définition d'une procédure de mise à jour du plan au moins annuelle	5 pts / 5 pts
Inventaire des réseaux avec information sur les matériaux et diamètre pour au moins 50% des canalisations	10 pts / 10 pts
Existence des informations sur les matériaux et diamètre pour le linéaire entre 50% et 95%	5 pts / 5 pts
Connaissance de la date de pose pour au moins 50% du linéaire	10 pts / 10 pts
Connaissance de la date de pose pour le linéaire entre 50% et 95%	4 pts / 5 pts
Information géographique précisant l'altimétrie pour au moins 50% du linéaire	10 pts / 10 pts
Information géographique précisant l'altimétrie pour le linéaire entre 50% et 95%	3 pts / 5 pts
Localisation et description des ouvrages annexes	10 pts / 10 pts
Mise à jour annuelle de l'inventaire des équipements électromécaniques	10 pts / 10 pts
Mention du nombre de branchements par tronçon de réseau	3 pts / 10 pts
Localisation des interventions et travaux	10 pts / 10 pts
Plan pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau	0 pt / 10 pts
Programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement	0 pt / 10 pts



Annexe 2 - Détail de l'indice de connaissance des rejets dans le milieu naturel

Points acquis	
Indice de connaissance des rejets dans le milieu naturel	40 pts / 120 pts
Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs	20 pts / 20 pts
Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en chaque point potentiel de rejet	10 pts / 10 pts
Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins pour identifier le moment et l'importance du déversement	10 pts / 20 pts
Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejets	0 pts / 30 pts
Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des STEP	0 pts / 10 pts
Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets	0 pt / 10 pts
Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur	0 pts / 10 pts
Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	0 pts / 10 pts



Annexe 3 - Compte annuel de résultat d'exploitation du contrat de délégation du service public d'assainissement

En XPF	2017	2018
Charges totales du service	1 589 961 000	1 546 481 000
Redevance Ville	257 985 000	257 888 000
Charges totales du Délégataire	1 331 976 000	1 288 593 000
Personnel	347 452 000	369 091 000
Énergie électrique	110 485 000	115 310 000
Produits de traitement	37 223 000	28 057 000
Achat et consommation de stock	78 932 000	31 743 000
Analyses	10 798 000	9 933 000
Sous-traitance	115 409 000	106 041 000
Évacuation des boues	56 857 000	56 249 000
Impôts et taxe	14 087 000	11 352 000
Frais de contrôle	5 214 000	4 970 000
Contribution des services centraux et recherche	33 433 000	36 382 000
Fonds de renouvellement	76 033 000	76 118 000
Fonds contractuel d'investissement	287 690 000	287 690 000
Programme contractuel d'investissement - Arenis	6 862 000	6 991 000
Investissement du domaine privé	39 731 000	39 720 000
Pertes sur créance irrécouvrable	3 899 000	5 966 000
Rémunération du besoin en fonds de roulement	697 000	660 000

En XPF	2017	2018
Recettes totales du service	1 972 548 000	1 936 554 000
Redevance Ville	257 985 000	257 888 000
Chiffre d'affaires du Délégataire	1 714 563 000	1 678 666 555
Redevance du Délégataire	1 705 200 000	1 663 161 000
Vente d'eau au golf de Tina	4 839 000	5 205 000
Travaux attribués à titre exclusif	81 000	355 000
Recettes ARENIS	4 443 000	9 945 000

Résultat exceptionnel 57 895 000

Résultat avant impôts du délégataire 382 587 000 447 968 000

% des Produits 22% 27%

Impôts sur les sociétés 192 862 000 194 643 000

Résultat après impôts 189 725 000 253 325 000

% des Produits 11% 15%



Annexe 4 - Tarifs applicables en vertu du règlement de service

Tarifs applicables en vertu du règlement du service	Tarif 2008 actualisable
Frais de déplacement (ouverture/fermeture de branchement, ...)	4 000 F
Duplicata de facture avec envoi	400 F
Pénalité pour retard de paiement de votre facture	800 F
Pénalité consécutive à l'application des dispositions de l'article 1.3	24 600 F
Indemnité	1 000 F